



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 31 MARS 2022

OBJET :

**Demande de subvention
à l'Agence de l'eau Seine
Normandie pour le
projet de passe à
poissons sur la prise
d'eau Marne**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31
En exercice..... 31
Présents à la
Séance 18
Représentés
par mandat 6
Absents 7

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :

Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

David ALPHAND,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÉS,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de la loi Grenelle 2, l'EPTB Seine Grands Lacs prévoit le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau afin d'assurer une bonne circulation de l'eau, des sédiments et des espèces.

Dans ce contexte, l'EPTB Seine Grands Lacs a prévu de créer au droit du barrage en rivière Marne une passe à poissons à bassins successifs et à fentes profondes implantée en contournement de la culée rive droite du barrage en rivière.

Le barrage Marne permet l'alimentation gravitaire du lac-réservoir du Der-Chantecoq. La prise d'eau étant active du 1^{er} novembre au 30 juin de chaque année, l'ouvrage s'avère infranchissable par la faune piscicole sur cette période.

Le maître d'œuvre ayant réalisé l'étude préalable a proposé la réalisation d'une passe à bassins, de type génie civil, en rive droite, solution adaptée aux enjeux affichés sur ce cours d'eau et qui a donc été retenue par l'EPTB. Une réservation est également prévue sur le tronçon amont pour la mise en place d'un système de vidéo-comptage.

S'agissant de travaux ayant un impact sur l'environnement, l'Office Français de la Biodiversité a été destinataire de ce projet et n'a pas émis d'objection sur les dispositions constructives retenues.

Le coût estimatif de l'opération avant consultation était de 1,8 M€ HT pour les travaux. À l'issue de la première consultation de novembre 2021, les offres reçues dépassaient largement l'estimation, et il a donc été décidé de relancer la consultation.

La programmation de cette opération est la suivante :

- Mars à Avril 2022 : consultation des entreprises ;
- Juin 2022 : dépôt du dossier de subvention pour instruction à l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Décembre 2022 : début des travaux.

Cette action étant éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un dossier de demande doit être déposé auprès de celle-ci (Direction Territoriale Vallées de Marne) avec le plan de financement suivant (en € HT) :

- un taux de financement de 80% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du plan de reprise, confirmé par courrier en date du 26 novembre 2020 ;
- une part résiduelle (20 %) étant à la charge de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la directive-cadre sur l'eau n°2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000 ;

VU La loi n° 2010-788, dite « Grenelle II », en date du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le Plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB Seine Grands Lacs, intégrant l'opération CONTEC A, relative aux actions de continuité écologique (passes à poissons)

CONSIDÉRANT l'enjeu environnemental que représente la continuité écologique sur les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée par le maître d'œuvre désigné (INGEROP) ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** M. le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'opération considérée, dont les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement de l'EPTB.

Article 2 : **PRÉCISE** que les recettes correspondant à cette demande de subvention seront imputées sur le budget d'investissement du Syndicat (chapitre 13 – Subventions d'investissement).

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris